



**Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont  
du lundi 14 décembre 2020 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux**

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, Syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'716 convoqués par voie de « tout-ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>82 (4.78 %) y compris les membres du Conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. Anthony Pittet pour la scène Mme Elisa Pittet, pour les rangées de chaises, côté baie vitrée M. Jean-Louis Pittet pour les rangées de chaises, côté café et la table du Conseil</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>Mme et M. Chantal et Henri Oberson Mme et M. Maryse et Erwin Piller Mme Marguerite Grivet M. Jérôme Bifrare M. Léo Bifrare</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation du 27 novembre 2020</i>

Ouverture de l'assemblée par M. le Syndic Jean-Bernard Chassot ;

Citoyennes et citoyens de Vuisternens-devant-Romont, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et de vous accueillir pour cette assemblée communale convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et du mode de convocation décidé en début de législature.

Le contexte sanitaire actuel nous impose de respecter un plan de protection validé préalablement par la Préfecture qui requiert la désinfection des mains et le port du masque durant toute l'assemblée. Volontairement, à l'exception des membres du Conseil, les micros ne seront pas utilisés. D'autre part, il n'y aura pas d'agape au terme de l'assemblée. Le personnel de l'administration est remercié pour la préparation de la salle de façon à pouvoir respecter les mesures imposées. D'autre part, les participants seront priés de quitter la salle par rangée.

M. le Syndic salue particulièrement tous les jeunes ayant obtenu leur majorité et les nouveaux citoyens arrivés dans notre commune. Il leur souhaite la cordiale bienvenue en qualité de citoyens et citoyennes actifs. Il présente également M. Cyrille Wicht, engagé en qualité de responsable des services externes et M. Serge Borcard, engagé en qualité d'employé aux services externes en remplacement de M. Frédéric Häusler et M. Tom Roulin pour lesquels un mot sera adressé dans les divers. Il souhaite à ces nouveaux collaborateurs la plus cordiale bienvenue au sein du personnel communal et beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée. Cela n'étant pas le cas, l'assemblée communale de Vuisternens-devant-Romont du 14 décembre 2020 est ouverte à 20h02.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juillet 2020

### 1.1 Approbation

Le procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site internet de la Commune, pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

**Vote : Le procès-verbal de l'assemblée du 6 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## 2. Budgets 2021

Le budget de fonctionnement présenté dans la brochure d'information boucle avec un excédent de charge de Fr. 296'617.- Il sera affiché à l'écran et le responsable des finances le commentera en détail. Il n'est malheureusement pas possible de comparer avec les années précédentes puisqu'il s'agit de la version selon la norme MCH2 (modèle comptable harmonisé 2<sup>ème</sup> génération) et il n'a pas été possible de mettre les différents comptes en relation pour cette première présentation.

Pour appliquer le principe de l'image vraie et fidèle propre à MCH2, l'entier du patrimoine de la commune a été réévalué. Avec d'un côté le patrimoine administratif, nécessaire pour avoir une image réelle et de l'autre, le patrimoine financier, à savoir les biens dont la commune peut disposer librement. Classer une route, une déchetterie ou une école n'est pas un problème car ces éléments sont indispensables et font partie du patrimoine administratif. Classer l'auberge communale est déjà moins évident. La nôtre a été classée dans le patrimoine administratif puisque sa location ne génère pas de produit financier à proprement parler. Sa location couvre les charges et sa destinée est utile pour la collectivité, respectivement les sociétés locales.

Tous les investissements des vingt dernières années ont été passés au crible. Le patrimoine financier a été estimé à la valeur vénale. Quant au patrimoine administratif, il a été réévalué, en ne tenant plus compte des amortissements supplémentaires réalisés les années fastes. Ces amortissements ne correspondent en effet pas à l'idée de l'image vraie car ils faussent la lecture des bilans. La vente de la Caisse d'épargne en 2010 a généré des amortissements supplémentaires pour plus de Fr. 6'500'000.- Une partie de cet amortissement a été réalisé sur le centre scolaire qui aujourd'hui a une valeur réelle supérieure à celle inscrite au bilan. Avec MCH2, il doit être réévalué avec un amortissement linéaire et sa valeur réelle doit être portée au bilan. Le total des amortissements supplémentaires des 17 dernières années se monte à 9 millions de francs. Cette somme ne disparaît pas mais elle est attribuée à une réserve de réévaluation. Elle peut être utilisée pour contrebalancer les budgets durant dix ans. Ce mécanisme doit compenser le fait que la commune amortit des biens qui le sont déjà. Après dix ans, le solde sera versé aux fonds propres. L'un des principes du nouveau modèle comptable est que les impôts des habitants actuels ne doivent pas être mis en réserve pour les besoins des habitants futurs. C'est pourquoi les amortissements supplémentaires seront dorénavant bannis. Les seules réserves autorisées sont celles alimentées par des taxes, comme celles sur les eaux usées ou les poubelles.

Des citoyens ont pris contact par souci de compréhension et leur frustration est compréhensible car même le Conseil communal n'est pas enchanté de cette nouvelle présentation ; raison pour laquelle les deux versions peuvent être présentées. La nouvelle formule sera affichée à l'écran et le responsable des finances la commentera. La version détaillée figure sur le site internet de la commune.

## 2.1 Présentation du budget de fonctionnement

La parole est donnée au responsable des finances pour la présentation du budget.

M. Quentin Moënnat explique que dans un premier temps, les comptes de charges seront présentés et ensuite nous passerons aux comptes de produits. Par le passé, les comptes étaient présentés selon la version fonctionnelle, par tâches administratives. Ce soir, la classification comptable dite par nature sera détaillée en raison de la nouvelle loi sur les finances communales.

De nombreuses informations sont données sur l'ensemble des comptes. Toutes les recherches effectuées dans le cadre de l'évaluation du patrimoine ont été arrêtées à 2003 et 2004, années de fusion de la Commune.

Les charges ayant été détaillées, M. Moënnat demande si l'assemblée a des questions. Ce n'est pas le cas, dès lors, la présentation des revenus débute. Avec le nouveau plan comptable, les impôts seront comptabilisés par année et ainsi, la somme de chaque année fiscale sera représentée. D'importantes modifications sont remarquées au sujet de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales en raison de la réforme fiscale des entreprises. Avec MCH2, l'impôt sur les chiens ne sera plus comptabilisé dans les déchets mais sera considéré comme impôt.

Le budget de fonctionnement tel que présenté démontre un total de charges de Fr. 10'687'767.- et un total de produits de Fr. 10'391'150.-, ce qui représente un excédent de charge de Fr. 296'617.- en tenant compte d'une année 2021 qui s'annonce autant incertaine que 2020 en raison des rentrées fiscales en stagnation voire en diminution. Un plan financier sera présenté lors de la première assemblée de la nouvelle législature.

M. Thomas Oberson demande où est compris le budget pour la halle de sport et pour les éoliennes. Pour le projet de la halle, à ce jour, seul le crédit d'étude a été voté et se trouve dans les investissements. Ce montant n'a pas encore été totalement utilisé. Avec la mise en place de MCH2, une planification financière sera présentée lors de la prochaine assemblée et tiendra compte des projets. Pour le développement de l'éolien, il n'y a aucun élément dans la comptabilité communale.

M. Joël Thürler revient sur la baisse des rentrées fiscales prévue pour 2021 et relève que cela est déjà en application en 2020. M. Moënnat répond qu'il faut savoir qu'on l'inscrit dans le budget mais elle a un effet avec retard car en bouclant les comptes 2020, la majorité des comptabilités des entreprises sont celles de 2019 qui sont encore soumises à l'ancien régime. Pour les comptes 2020, les chiffres seraient supérieurs que ceux budgétisés.

M. Michel Mory demande si en ayant connaissance de l'excédent de charge, il n'y aurait pas une possibilité d'attendre sur certaines réfections. M. Moënnat explique que la discussion a déjà eu lieu. La première version était proche du double mais aller au-delà de la version présentée représenterait des coupes dans des prestations importantes. D'autre part, l'excédent de charge correspond à 2.85% d'excédent. L'ancien plan comptable ne permettait pas de dépasser 5%. Bien que ce critère ne soit plus en vigueur avec MCH2, le taux reste dans la norme. En effet, dorénavant, il n'y a plus de notion de marge car le capital propre devrait être imputé.

M. le Syndic remercie M. Moënnat pour ses explications détaillées et propose à l'assemblée de passer au point 2.2.

## 2.2 Présentation du budget des investissements

Pour 2021, le Conseil communal soumet à l'assemblée un nouvel investissement.

### 2.2.1 Création d'un collecteur communal d'eaux usées pour le secteur d'habitations de la Route de la Magne, à La Joux

Il s'agit de créer l'infrastructure communale pour permettre à un secteur de la commune de s'épurer en rejoignant le réseau de l'AIMPGPS. Un propriétaire foncier souhaite réaliser des travaux et pour obtenir le permis de construire, il a l'obligation de mettre son bâtiment en conformité en termes d'épuration. Il pourrait réaliser une solution individuelle mais la commune préfère apporter son aide pour inciter tout le secteur à s'épurer, comme le conseille également le service de l'environnement.

De ce fait, la commune a défini un point de raccordement et les propriétaires réaliseront leur conduite d'épuration jusqu'à ce point de raccordement. Pour ce faire, il faut rendre communale la canalisation privée déjà existante et effectuer la traversée de la route communale en pousse-tube.

La commune prendra à sa charge la traversée de la route et le rachat de la conduite privée et les propriétaires privés, leur propre conduite de raccordement. Cela représente un montant de Fr. 50'000.- pour la commune. Ce montant est basé sur les prix au mètre linéaire qui se pratiquent dans la région mais nous n'avons pas encore de devis définitif.

M. le Syndic demande à Mme et M. Lorette et Jean-Claude Dumas, de se récuser pour cet objet car ils sont concernés par la reprise du collecteur privé par la commune.

M. Jean-François Girard demande pourquoi le collecteur n'irait pas plus près des habitations concernées. M. le Syndic explique que la commune n'est jamais allée chercher les habitations mais propose les infrastructures nécessaires. Selon les tracés, des habitations se trouvent plus proches du collecteur communal que d'autres. Dans le cas précis, les travaux des privés sont prévus en plein pré ce qui sera facilement réalisable. Les coûts des privés ont été estimés.

Mme Eveline Chardonnens demande si une fois les travaux réalisés, les propriétaires seront soumis à la taxe de raccordement. La réponse est oui.

### 2.2.2 Rapport de la commission financière

Compte tenu de la récusation du président de la commission financière, la parole est donnée au vice-président de ladite commission, M. René Menoud.

La commission financière s'est réunie le 25 novembre 2020 et a rencontré une délégation du Conseil communal afin d'examiner le futur investissement. Selon la loi sur les communes, le président de la commission financière s'est récusé sur la délibération de l'objet. Les membres restants ont examiné cet investissement et proposent aux citoyens présents d'accepter cette dépense.

### 2.2.3 Approbation

**Vote :** L'assemblée approuve l'investissement pour la création d'un collecteur communal d'eaux usées pour le secteur d'habitations de la Route de la Magne, La Joux, d'un montant de Fr. 50'000.- à 77 voix et 3 contre-épreuves.

M. le Président de la Commission financière et son épouse peuvent rejoindre la salle.

La parole est à nouveau cédée à M. Moënnat pour la présentation des comptes d'investissement qui représente un total de charges de Fr. 2'293'000.- et un total de produits de Fr. 999'000.- Cela laisse place à un excédent de charge de Fr. 1'294'000.-

L'assemblée n'ayant aucune question, M. le Syndic remercie M. Moënnat pour toutes ces explications et propose à l'assemblée de passer au point 2.3.

### **2.3 Rapport final de la commission financière**

La parole est donnée au président de la commission financière, M. Jean-Claude Dumas, pour la lecture du rapport final.

Les membres de la commission financière se sont réunis le 25 novembre 2020 afin de prendre connaissance et d'analyser les budgets de fonctionnement et des investissements prévus pour l'année 2021. Sur la base des documents fournis, tous les chapitres ont été examinés. M. Quentin Moënnat, en charge du dicastère des finances et Mme Monique Nissille, ainsi que les membres du Conseil communal ont répondu aux diverses questions de la commission financière et commenté certains postes en particulier.

La commission financière émet un préavis favorable au budget de fonctionnement pour 2021 qui se solde par un déficit de Fr. 296'917.-, le total des charges s'élevant à Fr. 10'687'767.- Ce déficit représente une perte de 2.85 % par rapport aux produits.

Le budget des investissements pour 2021 présente une charge de Fr. 2'293'000.- pour Fr. 999'000.- de produits, soit une charge nette de Fr. 1'294'000.- La commission financière invite l'assemblée communale à accepter le budget des investissements tel que présenté.

La commission termine en remerciant le Conseil communal pour la bonne collaboration, pour le soin apporté à l'établissement des budgets et pour leur engagement dans leur dicastère.

### **2.4 Vote final des budgets des investissements et de fonctionnement**

**Vote :** L'assemblée approuve le budget des investissements 2021 à l'unanimité ainsi que le budget de fonctionnement 2021 à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **3. Approbation des nouveaux statuts de l'Association régionale Veveyse – Glâne – Gruyère pour la réalisation d'une adduction d'eau collective - AVGG**

Il ne s'agit pas vraiment de nouveaux statuts mais du toilettage des statuts de l'AVGG qu'elle a profité de faire en même temps que l'introduction d'une commission financière rendue obligatoire avec le passage au système comptable MCH2.

Aucune question n'étant posée, l'assemblée passe au vote.

#### **3.1 Approbation**

**Vote :** L'assemblée approuve les nouveaux statuts de l'Association régionale Veveyse – Glâne – Gruyère pour la réalisation d'une adduction d'eau collective – AVGG à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### **4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne – ABMG**

Il s'agit là également de l'introduction d'une commission financière pour répondre à la loi sur les finances communales et le passage au système comptable MCH2.

Aucune question n'étant posée, l'assemblée passe au vote.

##### **4.1 Approbation**

**Vote : L'assemblée approuve les nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne - ABMG, à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

#### **5. Divers**

##### **Projet Halle de sport polyvalente**

Comme indiqué, le Conseil communal souhaite informer les citoyennes et citoyens de l'avancement du dossier lors de chaque assemblée. Malheureusement, depuis la dernière assemblée, rien ne s'est passé à cause de la situation sanitaire.

Le Conseil communal aimerait vivement pouvoir présenter le projet à la population lors d'un vernissage pour ensuite faire une analyse financière et convoquer une assemblée extraordinaire mais le contexte actuel ne le permet pas.

##### **Projet arrêts de bus à Villariaz**

Concernant les arrêts de bus à Villariaz, le projet d'arrêt au village, respectivement à l'intersection de La Neirigue, a été mis à l'enquête et il devrait pouvoir se concrétiser dès que le permis de construire sera délivré.

Le deuxième arrêt projeté, respectivement pour le quartier des Eperleires, est plus compliqué. Pour réaliser un arrêt qui soit règlementaire, nous devons le réaliser soit en amont de l'intersection, soit en aval. Dans les deux cas, les distances nécessaires pour la visibilité sont telles que l'arrêt s'éloigne considérablement de l'intersection. Nous analysons la situation pour réaliser cet arrêt en aval mais à caractère provisoire afin d'éviter une enquête complexe et des coûts de réalisation qui seraient autant élevés que pour l'arrêt Villariaz, village.

Le montant de Fr. 100'000.- validé par l'assemblée de décembre 2019 risque bien de s'avérer trop court pour les deux réalisations. Si cela s'avère nécessaire, le dossier sera repris en assemblée le printemps prochain, ou sur convocation extraordinaire de l'assemblée.

M. Michel Seydoux explique que le projet d'arrêt des Eperleires est à l'étude auprès du Service de la mobilité qui l'a admis provisoirement. Cet emplacement a de bonnes chances d'aboutir car l'arrêt Villariaz, poste doit être annulé en raison de sa dangerosité. Les TPF et le Service de la mobilité doivent rendre leur position d'ici janvier 2021. L'arrêt Villariaz, village sera en remplacement de l'arrêt Villariaz, les Brêts.

En ayant connaissance de ces éléments, Mme Olivia Berset demande comment cela se fait que l'arrêt de Sommentier, abri PC soit autorisé. M. Seydoux répond que la manœuvre que fait les TPF est dangereuse mais faute d'autre alternative, nous sommes contraints de maintenir l'arrêt ainsi.

M. Thomas Oberson relève que l'arrêt provisoire projeté à Villariaz n'est pas pourvu de trottoir. Le projet prévoit une continuité du trottoir existant, à hauteur de la route, jusqu'à l'arrêt. Cet élément est une exigence du Service de la mobilité.

## Projet Eolien

La population a reçu une information de la commune et de Greenwatt concernant les projets éoliens dans le canton de Fribourg. Ces projets découlent du plan directeur cantonal et le Conseil communal est en discussion avec Greenwatt pour le secteur appelé les Monts de Vuisternens. Une séance d'information sera organisée dès que la situation sanitaire le permettra. A ce jour aucune procédure n'a débuté et aucun projet concret ne se trouve sur la table du Conseil communal. Le secteur est connu mais aucun emplacement précis n'a été indiqué et les discussions avec Greenwatt ne sont pour l'heure qu'à une déclaration d'intention d'étudier le projet et de la soumettre à la population. Il ne s'agit pas d'un projet du Conseil communal mais de Greenwatt qui lui a demandé s'il est favorable de présenter un projet à la population. La réponse est oui mais la décision finale appartiendra à la population.

M. Laurent Sciboz prend la parole et explique de manière concrète ce que représenterait l'implantation d'une éolienne en comparaison avec un humain. Il transmet également des éléments relatifs aux nuisances sonores produites par une éolienne qui sont comparables à une tronçonneuse en fonction. Aucune machine de cette taille n'a déjà été installée en Suisse. Il relève que selon le rapport reçu, le site des Monts de Vuisternens obtient la note de 1.75 sur 6 sur la santé de la population. Il s'inquiète de savoir que l'on peut soutenir un projet nuisible à la population. Il estime que le projet est insoutenable. M. le Syndic répond que chacun est libre de ses opinions. C'est pour ces raisons que le Conseil communal a l'obligation d'étudier le projet. A ce jour, on ne sait pas quelles machines seraient installées en cas de réalisation du projet. M. Sciboz dit avoir obtenu des slides présentées au Conseil et qui contiennent le type de machine envisagé. M. le Syndic répond qu'en finalité, c'est la population qui décidera et non le Conseil communal.

Mme Olivia Berset demande si une lettre d'intention a été signée avec Greenwatt ou non et si M. Christian Pittet, conseiller communal et employé de Groupe E, exerce un certain lobbying et si la Commune doit promouvoir l'objet. M. le Syndic dit que le Conseil communal a signé une déclaration d'intention avec Greenwatt donnant son accord pour étudier le sujet. Ce document ne stipule pas de promotion. Mme Berset relève que la brochure reçue ne communique aucune information négative sur l'objet. Elle a trouvé l'information très biaisée. M. le Syndic affirme que M. Christian Pittet n'a absolument aucune influence sur le Conseil communal. M. Christian Pittet dit être dans le domaine professionnel du chauffage à distance et non de l'éolien. La brochure transmise est la version officielle du Service de l'énergie dont la communication est faite au niveau fédéral et cantonal. Groupe E n'est pas intervenu dans la rédaction du document. Par la suite, d'autres informations plus ciblées suivront.

M. Frédéric Rey dit que le projet sera certainement implanté sur du terrain agricole et demande quel est le déroulement d'une pareille procédure. M. le Syndic explique que ce projet nécessitera la modification du Plan d'aménagement local (PAL) qui sera soumis à enquête et qui permettra à chacun de faire opposition. Il ne s'agira pas d'un changement de zone définitif.

M. Laurent Sciboz souhaite que le changement de zone soit décidé par la population. En Suisse, il n'y aurait que deux cantons, Soleure et Fribourg, qui auraient la prétention de décider seuls, sans l'avis de la population. M. le Syndic explique que le Conseil communal ne peut pas modifier le PAL tout seul. Cette tâche relève de la commission d'urbanisme qui proposera le changement d'affectation dans un PAL mis en consultation à l'entier de la population. A ce moment, chaque citoyen ou association pourra faire opposition. M. Laurent Sciboz relève que M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty, également membre du conseil d'administration de Groupe E, a dit exactement le contraire lors de la séance d'information du mois d'octobre dernier. Il a annoncé qu'un projet de 40 machines était prévu. M. Christian Pittet explique que les 40 machines sont prévues pour l'entier du canton et que M. Curty est venu en tant que Conseiller d'Etat. Le Conseil communal explore les différentes possibilités mais en finalité, si les citoyens disent non, la procédure s'arrête. La situation est la même pour le projet du Gibloux. M. Laurent Sciboz dit ne pas être contre le projet mais que les éoliennes doivent être implantées en altitude et non en plaine où il n'y a pas de vent. Il s'agit du premier projet envisagé en plaine.

Mme Olivia Berset dit que la densité de population ne permet pas une implantation de machine à moins de 2km d'habitations. M. le Syndic répète qu'il ne s'agit pas d'une idée du Conseil communal. Nous sommes au stade de prémices de discussion. Le Conseil communal représente la totalité des citoyens et non seulement ceux qui sont pour ou contre. A ce jour, nous ne disposons pas encore de suffisamment de critères pour dire si le projet est bien ou non. L'article paru dans la presse spécifiait bien que la population déciderait et non le Conseil communal.

M. Laurent Sciboz annonce également que l'implantation d'éoliennes attirera les foules et que la Commune doit être consciente des impacts qui en découleront.

Mme Patricia Raemy dit ne pas être pour ou contre mais demande si le Conseil communal se réjouirait de l'attrait touristique. Elle relève que si elle a acheté un bien c'est pour être au calme et non pour avoir des touristes. M. le Syndic ne se réjouit de rien mais fait son travail qui est de présenter le projet à la population.

M. Jean-Pierre Dewarrat explique avoir ressenti que la communication laissait transpirer une idée favorable du Conseil communal. Il se peut que ça ait été mal compris. En finalité, il demande si la population pourra voter l'objet ou non. M. le Syndic dit qu'il ne sait pas si le projet sera soumis en votation. Un vote consultatif pourrait être fait. Les citoyens protestent et veulent pouvoir voter l'objet. Mme Olivia Berset relève que le budget « juriste » annoncé dans les budgets doit être utilisé pour étudier ce projet. M. Laurent Sciboz recommande de ne pas être le premier site en développement.

Mme Eveline Chardonnens dit avoir habité un village en France où le Conseil municipal a voulu des éoliennes en raison de son apport financier. Finalement, les machines ont dû être démontées après 10 ans et à la charge de la Commune. En effet, le projet s'est avéré être un pur échec et la Commune a perdu de l'argent.

Mme Mary-France Gonthier aurait aimé qu'avant de présenter un projet aussi grand, suffisamment de renseignements aient été pris car la Suisse n'a aucune législation qui indique la distance d'implantation d'éoliennes par rapport aux habitations. Une législation dit que l'implantation revient à la même réglementation que pour des stands de tir qui ne sont en action que temporairement à contrario des éoliennes. Elle demande si le Conseil communal est conscient que certains villages situés à plus de 1500 m des éoliennes sont en train de se vider en raison des inconvénients liés à l'éolien. Elle demande que réflexion soit faite à ce sujet car nous ne disposons pas de législation à ce sujet.

M. Bernard Margueron relève que la population a tout de même été consultée lors de votations portant sur la sortie du nucléaire dont l'issue était favorable mais qu'on refuse certains éléments relatifs à l'énergie hydraulique et qu'en finalité, personne ne veut tourner le bouton. Il prend l'exemple des éoliennes situées en Valais et que la réflexion doit avoir lieu car les projets sont toujours mieux ailleurs. Mme Olivia Berset dit que personne ne serait contre de petites éoliennes pour participer à l'écologie mais conteste le projet proposé. M. Michel Seydoux explique être aussi concerné mais qu'il serait bien de poser ces questions lorsqu'il y aura des professionnels à même d'y répondre. Mme Mary-France Gonthier relève que des habitations sont situées à 500 ou 600 m du projet et que c'est interdit.

M. le Syndic entend bien les citoyens et relève que le projet éolien n'est pas à l'ordre du jour. Il est discuté car une information a été distribuée. Lors de la séance d'information, les délégués des différents services tels que le Service de l'énergie et Greenwatt seront présents.

M. Laurent Sciboz ne demande pas une information à la population mais une consultation de la population sur le changement de zone. M. le Syndic explique que le système veut qu'une commission d'urbanisme soit en charge de la modification d'un PAL. La procédure réglementaire sera suivie et la population aura le droit de s'exprimer lors des séances d'information ou des assemblées communales.

Mme Mary-France Gonthier demande si un moratoire pour le changement de zone peut être demandé. M. le Syndic dit que ce n'est pas possible dans les divers d'une assemblée. Ce point doit être à l'ordre du jour. Dans tous les cas, avant qu'une quelconque démarche soit entreprise, le Conseil communal veut donner les informations nécessaires aux citoyens. La situation actuelle ne permet pas l'organisation de séances d'information. Une première brochure a été adressée. Dans l'intervalle de la tenue d'une séance d'information, rien ne se fera.

M. Laurent Sciboz dit que pour un projet de construction d'une salle de gym, des appels d'offre sont effectués. Pour ce projet, il souhaite que d'autres sociétés soient également approchées.

M. Christian Pittet explique que le projet éolien se fera peut-être sur 5 à 10 ans. En ce qui concerne les nuisances sonores, d'énormes progrès ont été constatés.

M. Laurent Sciboz dit que la population doit décider de la modification du PAL. M. Christian Pittet répond que chaque citoyen pourra consulter la modification du PAL et faire opposition.

M. le Syndic répète que le Conseil communal voulait donner une information à la population mais il ne peut pas en dire plus car il n'a pas plus d'informations. Cette année, en raison de la pandémie, très peu de choses se sont passées. Une ou plusieurs séances d'information seront organisées pour permettre des discussions avec les services concernés. Tout ce que le Conseil communal peut dire c'est que les Monts de Vuisternens ont été retenus par la Confédération et le Canton.

M. Gilles Audergon explique avoir également eu une certaine crainte que le Conseil communal soit favorable au projet et déjà en train de trouver des arrangements avec Greenwatt. Avec les différentes interventions de la soirée, il ressort que nous avons tout dans les mains pour dire que les citoyens de ce soir sont plutôt défavorables et que si l'assemblée peut décider pour ou contre, ce serait bien.

M. Patrice Guyot prend la parole et relève qu'une erreur monumentale s'est produite au niveau de la communication. Des associations ont un autre point de vue, pas forcément défavorable, mais ont des avis et des informations en amont et en aval, dont les matériaux utilisés. Toute cette réalité doit pouvoir être discutée. Le document fourni promeut l'éolien alors que tous les aspects doivent être pris en compte en toute connaissance de cause. Il dit que l'éolien est bien mais certains éléments indiqués sont faux car la santé des gens qu'on essaie de préserver sera aussi mise en danger. Ce qui a été raté dans la communication est d'avoir suggéré aux gens que le Conseil communal était favorable et que l'éolien était le sujet de demain.

M. le Syndic dit que les citoyens ont certainement raison et qu'au moins les éléments ont été portés à connaissance et que certainement plusieurs séances d'information seront nécessaires pour que la population ait le maximum d'informations.

Mme Sidonia Heldstab Guyot souhaite vraiment qu'une séance d'information soit réalisée car la première « information » reçue est plutôt une publicité. Différents intervenants seront présents afin de répondre aux questions des citoyens. M. Laurent Sciboz ajoute que la séance pourra être prévue dans longtemps, que nous n'avons pas à être les premiers mais plutôt les derniers à développer l'éolien.

Mme Eveline Chardonnens rajoute qu'on ne parle que des décibels émis par les éoliennes mais que des documents ont aussi reflété des destructions de maisons à cause des vibrations et que c'est important de s'assurer de la qualité de sa maison.

M. le Syndic clôt le sujet en indiquant que lors des séances d'information, des représentants de toutes les parties seront présents pour pouvoir répondre à toutes les questions.

La parole est donnée à l'assemblée :

- M. Guy Oberson relève qu'il y a une fuite d'eau constatée au quartier des Eperleires, à Villariaz, bien que les travaux aient été réalisés dernièrement. Il indique que la route est neuve et qu'une réserve devrait être mise si des problèmes sont constatés afin que les sociétés concernées assument les éventuels dommages. Une intervention est prévue le 15 décembre 2020.
- M. Mathieu Seydoux revient sur un sujet de la dernière assemblée relatif à la route de Villaraboud, à Vuisternens, et demande si des informations complémentaires sont connues. Une première rencontre avec le bureau d'études mandaté a eu lieu. Des propositions d'aménagement ont été présentées mais ne conviennent pas. De nouvelles variantes doivent être élaborées, le sujet est toujours en cours.

Malgré leur absence, M. le Syndic tient encore à remercier M. Frédéric Häusler et M. Tom Roulin pour les années passées au service de la collectivité. Le départ de deux collaborateurs est toujours un moment particulier, même si ceux-ci ne sont pas des départs à la retraite mais des choix personnels. Ils ont choisi de quitter leur fonction respective au sein de la commune pour d'autres perspectives professionnelles.

Également, par la force des choses, M. Cyrille Wicht, conseiller communal depuis 2016, a démissionné de ses fonctions de conseiller communal pour prendre la responsabilité des services externes de la commune suite au départ des collaborateurs remerciés auparavant. M. le Syndic lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

### **Législature 2021/2026**

Cette assemblée de décembre rime également avec dernière assemblée de la législature, sauf assemblée extraordinaire. L'assemblée des comptes se déroulera en principe après les prochaines élections communales. Aussi deux conseillers communaux ont clairement exprimé leur souhait de mettre un terme à leur mandat de conseiller communal. Ce sont MM. Raymond Menoud conseiller communal depuis 2004 et Yves Pittet, conseiller communal depuis 2016.

M. le Syndic souhaite relever l'excellent travail de ses deux collègues, trois avec M. Cyrille Wicht, au sein de la commune en les remerciant chaleureusement pour leur passage à l'exécutif communal, leur engagement en faveur de la cause publique et leur franche camaraderie. Ce fut un plaisir de travailler et de collaborer avec des personnes intègres, loyales et sérieuses. Même si au sein d'un exécutif les avis divergent parfois et les discussions deviennent intenses, le respect mutuel et la bonne entente ont toujours été le fondement des délibérations, ceci pour le bien de la collectivité.

Ce soir c'est aussi un moment intense d'émotion et d'amitié que M. le Syndic souhaite partager. Il adresse quelques mots à l'occasion de la décision de M. Raymond Menoud d'arrêter sa vie d'homme public, sa fonction de Conseiller communal :

« Raymond a rejoint l'exécutif en 2004, lors de la fusion avec La Neirigue, puis a été réélu sans interruption jusqu'à ce jour, soit 17 ans de mandat communal. Il est reconnu par ses pairs comme le doyen du Conseil communal mais aussi comme « Monsieur eau potable ». Il s'est toujours acquitté avec modestie de ses tâches en étant durant plusieurs législatures à la tête du dicastère de l'eau potable. Raymond a intégré les comités directeurs de l'AVGG et du GAGEC dans lesquels, en plus de sa personne, ses connaissances et compétences sont fort appréciées. Il excelle particulièrement lorsqu'il s'agit d'interconnecter les réseaux d'eau potable pour garantir l'or bleu à chaque citoyenne et à chaque citoyen. Durant cette dernière législature, tous les grands projets liés à l'eau potable se sont concrétisés et il peut être fier de son passage au sein du Conseil communal.

Cher Raymond,

Ce n'est pas facile d'intervenir car ta carrière au service des autres, au service de la collectivité, a été longue et moi qui t'ai, en tant que collègue, accompagné depuis le début dans ta fonction de Conseiller communal, je mesure ce soir le terrain parcouru. Il ne m'appartient pas de retracer toute ta carrière au service de la population fribourgeoise, déjà en tant que policier, mais je tiens à relever tes grandes qualités de Conseiller communal.

Depuis dix-sept ans à tes côtés, je n'ai eu qu'à me réjouir. J'ai apprécié la relation de confiance, ta loyauté, ton intégrité et tes connaissances approfondies de tes dossiers. Tu as toujours collaboré avec la même conscience, le même respect des décisions et un égal sens du devoir et ce jusqu'au bout. Durant tes années passées à l'exécutif, tu as mis toutes tes compétences au service de la collectivité, au détriment souvent de ta vie privée. Je sais aussi les soirées innombrables que tu as sacrifiées pour ta commune.

Cet engagement sans limite au service de la collectivité fut certainement, pour toi, riche de joies et d'accomplissements. Il a pu aussi être source de déconvenues parfois liées à cette fonction de Conseiller communal : des chantiers qui se sont complexifiés lors de leur réalisation et la nécessité de trouver des solutions rapides. Tu as toujours su discuter, voire négocier avec les citoyens concernés avec pragmatisme et je t'en suis grandement reconnaissant.

Ce soir je peux le dire, tu as vécu et animé profondément la vie de notre Commune au plus près de ta conscience et avec courage.

Au moment de ton départ, tu laisses un réseau d'eau performant et un dicastère en pleine forme. C'est un mérite qui te revient en grande partie. Tu n'aimes peut-être pas les éloges mais accepte, en cette soirée, qu'elles te soient décernées avec simplicité et authenticité.

Aujourd'hui, Raymond met un terme à ce beau mandat d' élu communal. Il y met fin avec le sentiment du devoir accompli et au nom des membres du Conseil communal, du personnel communal et de la population de Vuisternens-devant-Romont, je voudrais lui souhaiter une bonne retraite politique et lui dire tout simplement Merci Raymond.

Il mérite nos singuliers applaudissements !

Raymond, Yves et également Cyrille soyez vivement remerciés pour votre contribution au bien être de notre collectivité et permettez-moi de vous réexprimer toute la gratitude de vos collègues du Conseil Communal, du personnel communal et de la population de Vuisternens-devant-Romont pour l'immense travail accompli. Je vous souhaite tout le meilleur pour la suite. »

L'assemblée applaudit chaleureusement les trois méritants.

M. le Syndic remercie également ses collègues, MM. Christian Pittet, Quentin Moënnat, Michel Seydoux, Conrad Oberson et Jacques Dumas pour leur implication et leur travail durant cette législature. Et, avec lui, si les citoyennes et citoyens de Vuisternens-devant-Romont leur réitèrent leur confiance, ils acceptent de se représenter pour la prochaine législature. Ils ont décidé de répartir les six sur une liste commune et vont approcher prochainement des personnes pour la compléter.

\*\*\*\*\*

La parole n'étant plus demandée, au nom du Conseil communal et en son nom personnel, M. le Syndic souhaite aux citoyens et à leur famille de belles Fêtes de Noël, une année 2021 moins sombre que celle écoulée et tous ses meilleurs vœux de santé et de bonheur.

L'assemblée est levée à 22h15.

\*\*\*\*\*



La secrétaire V. Menoud



Le syndic J.-B. Chassot